

# Stage dans la maison communautaire de l'Arche de Saint Antoine Ressourcement et apprentissage à travers la vie communautaire

## Conditions de stage

La communauté est heureuse d'accueillir des personnes et des familles qui souhaitent connaître et partager notre vie communautaire.

Voici le cadre dans lequel nous pouvons partager ce temps de stage avec vous :

- Nous vous accueillons en stage pour un temps fixé d'un commun accord (Pour les personnes en long-stage la durée est de 12 mois, à partir d'août ou de septembre).
- Nous assurons la nourriture et l'hébergement selon le mode de vie habituel de la communauté (végétarisme, vie simple).
- Nous offrons au stagiaire la possibilité de faire une réflexion et un apprentissage de la non-violence et un travail sur soi, à travers la vie quotidienne de la maison dans un ensemble d'activités communes telles que :
  - Participation aux tâches communautaires de la maison
  - Les temps de prière œcuméniques le soir, la méditation, l'office chrétien
  - Les réunions de partage et d'apprentissage
  - L'approfondissement du travail sur soi, avec la possibilité d'un accompagnement personnel
  - La pratique du chant et de la danse
  - La préparation et la participation aux fêtes

Nous vous demandons :

- De respecter les chartes de l'Arche et de la communauté de St Antoine
- De respecter la règle, le règlement de l'accueil et les instances de décisions de la communauté
- De participer aux tâches communautaires (nettoyage et entretien des bâtiments, jardin, cuisine...), en fonction des besoins de la maison et de vos possibilités.
- D'être présent aux temps de prières et aux activités communautaires,
- De participer aux réunions qui vous concernent
- De respecter les horaires
- De vous assumer économiquement pour ce que la communauté ne fournit pas (transports, voyages, téléphone, loisirs, santé, dépenses personnelles...).
- D'être assuré pour la maladie et l'accident
- D'adhérer à l'association Arche de saint Antoine.
- D'assumer l'éducation et les dépenses de vos enfants,
- De scolariser les enfants en âge de l'être. Nous n'accueillons pas de familles qui souhaitent les scolariser à la maison (pour les stages de plusieurs mois).
- De vous abstenir de drogue durant le séjour.
- De vous abstenir de pratiques psychothérapeutiques entre stagiaires.
- Dans le cadre d'un stage nous n'acceptons pas les animaux de compagnie.

Et à la fin de votre stage :

- De régler vos comptes avec la caisse communautaire (photocopieuse, achats, déplacement, etc.)
- De laisser votre appartement dans le même état qu'à votre arrivée.

Notre vie est un partage et un échange permanent. Nous comptons les uns sur les autres dans l'organisation de notre vie quotidienne. Pour assurer le bon déroulement de cette organisation, les temps d'absence des uns et des autres doivent être coordonnés. C'est pourquoi nous vous demandons de veiller à ce que vos absences gardent ce même esprit et dans ce but, de vous coordonner le plus tôt possible avec les personnes référentes dans la maison. Un nombre de jours de congé est attribué en fonction de la durée du stage.

La vie communautaire nous amène à partager beaucoup de temps ensemble. La stabilité du couple est demandée pendant la durée du stage. Veillons à trouver la juste distance avec les personnes et à respecter l'intimité de chacun et des couples.

Un ou deux engagés de la maison ont le rôle de vous accompagner pendant la durée de votre stage. Ils organisent les réunions de votre groupe : temps de partage, de transmission de l'expérience communautaire et des valeurs de l'Arche. Ils peuvent aussi vous accompagner individuellement si vous en ressentez le besoin.

*La poursuite du stage pourra être remise en question en cas de désaccord ou de non-respect des conditions ci-dessus ainsi que pour des raisons personnelles, familiales ou communautaires.*

*- Remise en cause par le stagiaire :*

*Il informe l'un des accompagnateurs de son groupe de ce qu'il vit et entre en discernement, en fixant avec l'accompagnateur une durée à ce discernement. Cet accompagnateur en informe la CAFC et le Cœur. Le stagiaire est également invité à partager à son groupe son vécu et son entrée en discernement.*

*- Remise en cause par la communauté :*

*Une interpellation est faite par deux représentants de la communauté (dont l'un des accompagnateurs du groupe du stagiaire), suite à une décision de la CAFC. Lors de cette interpellation est définie la durée du discernement. Le groupe du stagiaire est informé de ce discernement si le stagiaire en est d'accord. La décision finale revient à la CAFC avec consultation du Cœur.*

*A la fin de ce temps de discernement le stage peut être reconduit ou prendre fin.*